



Aide au choix d'un équipement de travail en hauteur

Travaux sur façade

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet...
Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'île-de France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'île-de France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région,d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).



Aide au choix d'un équipement de travail en hauteur

Travaux sur façade



Sommaire

lr	ntroduction	5
P	Principe de la démarche	6
	— Fiches d'adéquation TRAVAUX SUR FAÇADE ————	
	ÉCHAFAUDAGE ROULANT	8
	ÉCHAFAUDAGE DE PIED	13
	PEMP À CISEAUX DE TYPE 3 A	19
	PEMP À BRAS DE TYPE 3 B	24
	PLATE-FORME SUSPENDUE MOTORISÉE	29
	PLATE-FORME SUSPENDUE SUR MÂTS MOTORISÉE	34
	PLATE-FORME SUR MÂTS MOTORISÉE	39
(





Objectif

Ce document est destiné aux entreprises chargées de réaliser des travaux sur façade. Il a été conçu en vue de faciliter le choix de l'équipement de travail en hauteur, selon les types de travaux.

Il constitue un outil qui permet de satisfaire, notamment, à l'obligation réglementaire d'exécution de l'examen d'adéquation de l'équipement.

La démarche suivie s'inscrit dans la logique des principes généraux de prévention.

Elle prend en compte l'analyse de différentes situations de travail rencontrées sur les chantiers.

Il aura été vérifié, au préalable, que l'équipement de travail est :

- possible à mettre en œuvre compte tenu de la configuration du bâtiment,
- monté et utilisé correctement (personnel formé et compétent, équipement vérifié en bon état, utilisation exclusive d'accessoires et adaptations prévues par le fabricant).

L'utilisation de ce document ne saurait en aucun cas dispenser l'entreprise d'effectuer l'évaluation des risques spécifiques à chacun de ses chantiers.

■ Composition du document

- 1. Une grille propose les équipements de travail considérés au regard des travaux à effectuer, avec le code couleur suivant:
- L'équipement de travail est généralement bien adapté au travail à effectuer. L'examen d'adéquation reste toutefois nécessaire.
- L'équipement de travail est généralement adapté au travail à exécuter sous réserve de précautions de mise en œuvre ou d'utilisation particulières, qui doivent être formalisées dans l'examen d'adéquation.
- L'équipement de travail n'est généralement pas adapté au travail à exécuter. Sa mise en œuvre et son utilisation restent toutefois possibles si elles sont justifiées à travers l'examen d'adéquation.

Plusieurs critères ont été pris en compte pour établir cette grille, et plus particulièrement:

- la résistance et la stabilité de l'équipement,
- la facilité et la sécurité procurée lors de sa manutention et de sa mise en œuvre,
- l'ergonomie offerte par le poste de travail.
- 2. Un recueil de fiches d'adéquation se rapportant à chacun des équipements considérés dans la grille est proposé.

Les fiches permettent de guider le chef d'entreprise utilisateur dans la validation de la pertinence de l'équipement retenu à l'issue de la première partie de la démarche, d'objectiver et d'arrêter son choix. Chaque entreprise a la faculté de les adapter pour répondre à ses pratiques ou à sa culture.

Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages

- Art. 3 (extrait)
- I. Examen d'adéquation: on entend par "Examen d'adéquation d'un échafaudage" l'examen qui consiste à vérifier que l'échafaudage est approprié aux travaux que l'utilisateur prévoit d'effectuer ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés et que les opérations prévues sont compatibles avec les conditions d'utilisation de l'échafaudage définies par le fabricant.

Arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

- Art. 5 (extrait)
- I. On entend par "Examen d'adéquation d'un appareil de levage" l'examen qui consiste à vérifier qu'il est approprié aux travaux que l'utilisateur prévoit d'effectuer ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés et que les opérations prévues sont compatibles avec les conditions d'utilisation de l'appareil définies par le fabricant.

Principe de la démarche

1. Sélection

J'identifie les équipements susceptibles de permettre la réalisation des travaux.

2. Validation du choix - vérification de l'adéquation

Je valide le choix de l'équipement en renseignant la fiche d'adéquation correspondante.

Signification des couleurs

- L'équipement de travail est généralement bien adapté au travail à effectuer. L'examen d'adéquation reste toutefois nécessaire.
- L'équipement de travail est généralement adapté au travail à exécuter sous réserve de précautions de mise en œuvre ou d'utilisation particulières, qui doivent être formalisées dans l'examen d'adéquation.
- L'équipement de travail n'est généralement pas adapté au travail à exécuter. Sa mise en œuvre et son utilisation restent toutefois possibles si elles sont justifiées à travers l'examen d'adéquation.

• Légende

- * PEMP = Plate-forme élévatrice mobile de personnel
- ** RPE = Revêtement plastique épais
- ***RSI = Revêtement souple d'imperméabilité

⚠ Nécessite un moyen de levage indépendant.

1. Sélection de l'équipement de travail en hauteur en fonction des travaux à réaliser

	Équipement de travail Travaux	Échafaudage roulant	Échafaudage de pied	PEMP* à ciseaux type 3A	PEMP* à bras type 3B	Plate-forme suspendue motorisée	Plate-forme suspendue sur mâts motorisée	Plate-forme sur mâts motorisée
	Peinture, RPE**, RSI***							
	Enduit projeté ou traditionnel							
	Décapage chimique/thermique							
	Décapage mécanique (sablage)							
	Nettoyage y compris haute pression							
Lágaros	Façade rideau, façade semi-rideau, façade panneaux							
Menuiserie -	Châssis, ensembles menuisés					\triangle	A	
extérieure	Remplacement ponctuel de vitrages					A	A	
	Petits éléments de faible épaisseur scellés ou collés							
	Pierre agrafée, parements de briques							
	Bardage de petits éléments							
	Bardage de grands éléments	A	<u> </u>	A	A	A	A	\triangle
Bardage,	Vêture							
isolation par	Bardage industriel	A	<u> </u>	A	A	A	A	<u> </u>
	Enduit mince (liant organique) sur isolant							
	Enduit épais armé (liant hydraulique) sur isolant							
	Volets, stores							
Pose	Brise-soleil							
	Éléments décoratifs (enseignes, panneaux, modénatures)							
	Réfection de joints							
	Nettoyage de vitrages							
	Remplacement ponctuel d'éléments de façade							

2. Validation du choix – vérification de l'adéquation

\downarrow	1	\downarrow	\downarrow	\downarrow	1	\downarrow
Fiche d'adéquation	Fiche d'adéquation	Fiche d'adéquation	Fiche d'adéquation	Fiche d'adéquation	Fiche d'adéquation	Fiche d'adéquation
Échafaudage roulant	Échafaudage de pied	PEMP* à ciseaux type 3A	PEMP* à bras type 3B	Plate-forme suspendue motorisée	Plate-forme suspendue sur mâts motorisée	Plate-forme sur mâts motorisée

Fiche d'adéquation TRAVAUX SUR FAÇADE

| ÉCHAFAUDAGE ROULANT



Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises chargées du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

I. Coordon	nées de l'entrep	rise	
lom de la personr	ne qui renseigne la fiche :	:	
II. Adresse	du chantier		

ÉCHAFAUDAGE ROULANT



2011/211/211	naire :	
V. Matéri	el utilisé	
V. Matéri	el utilisé ☑ Marque et modèle, nom du fabricant:	
V. Matéri		
V. Matéri		ut hors stabilisateurs):
V. Matéri	➤ Marque et modèle, nom du fabricant:	
V. Matéri	➤ Marque et modèle, nom du fabricant: ➤ Dimensions en plan (dimensions hors to	m
V. Matéri	 ✓ Marque et modèle, nom du fabricant: ✓ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: 	m
V. Matéri	 ☑ Marque et modèle, nom du fabricant: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☐ largeur: 	m m ut avec stabilisateurs):
V. Matéri	 ☑ Marque et modèle, nom du fabricant: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☐ largeur: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueus) 	m m ut avec stabilisateurs): m
V. Matéri	 ☑ Marque et modèle, nom du fabricant: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☑ largeur: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: 	m m ut avec stabilisateurs): m
V. Matéri	 ☑ Marque et modèle, nom du fabricant: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☑ largeur: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☑ largeur: ☑ largeur: 	m m ut avec stabilisateurs): m m
V. Matéri	 ☑ Marque et modèle, nom du fabricant: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☑ Dimensions en plan (dimensions hors to longueur: ☑ Largeur: ☑ Dimensions en élévation: 	m m ut avec stabilisateurs): m m m

ÉCHAFAUDAGE ROULANT



■ V. Adéquation

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement 1.1 Type de construction neuf réhabilitation bâtiment occupé Hauteur de la construction: m Hauteur maxi d'intervention: m	
1.2 Façade □ verticale □ non verticale Si non verticale, distance maximale entre le plancher et la façade au niveau de travail: m □ bâtiment occupé □ parties saillantes	Mesures prises: Mesures prises:
1.3 Installation, stabilisation, déplacement Sol d'appui • nature (préciser): • état (préciser): • horizontalité (préciser): Lespace disponible pour la mise en place de l'échafaudage avec ses stabilisateurs: (Lxℓ en m) Hauteur maximale de travail: m	Mesures prises, si besoin, pour le déplacement du matériel et la répartition au sol des charges en position d'utilisation: □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Fiche d'adéquation **TRAVAUX SUR FAÇADE**

ÉCHAFAUDAGE ROULANT



Points de contrôle	Observations et mesures prises
1.4 Environnement, contraintes de site ☑ Circulation de véhicules à proximité: ☐ oui ☐ non	≥ Si oui, préciser les mesures prises :
 ✓ Présence de regards:	 Cocher la case s'il en a été tenu compte dans l'implantation de l'échafaudage: □ Si oui, préciser les mesures prises:
O Définition des abourses	
2. Définition des charges → Personnel: • nombre de personnes intervenant: • masse correspondante (80 kg × nb de personnes) (1): kg → Matériel, outillage, matériaux:	NO.
• types:	☐ Classe de charge selon la norme NF EN 1004: ☐ classe 2 (150 daN/m²) ☐ classe 3 (200 daN/m²)
• masse correspondante (2): kg Charge totale (1) + (2): kg	
☑ Efforts horizontaux à exercer : ☐ oui ☐ non	Cocher la case si la compatibilité de la valeur des efforts horizontaux à exercer avec les valeurs données par la notice du fabricant a été vérifiée : ☐ Mesures prises dans le cas contraire :

ÉCHAFAUDAGE ROULANT



Points de contrôle	Observations et mesures prises
3. Contraintes spécifiques 3.1. Risque significatif de glissade sur le plancher de travail dû à l'activité □ oui □ non	≥ Si oui, nature du platelage:
3.2. Projection de matière vers l'environnement (piquage d'enduit, décapage) ou nécessité de protection contre les chutes d'objets □ oui □ non	≥ Si oui, mesures spécifiques prises pour isoler la zone:
4. Autres risques particuliers au chantier Lister ici les autres risques identifiés comme pouvant avoir une incidence sur l'exploitation de l'équipement:	≥ Mesures prises:
5. Justification du matériel retenu	Le matériel doit être conforme à la norme NF EN 1004. Évaluation de la conformité: Marque NF: (indiquer le numéro d'identification du titulaire) Autre procédure d'évaluation : (préciser les références du rapport d'évaluation)
	Matériel intégrant la sécurité au montage : ☐ oui ☐ non
	sidérer que le matériel prévu est en adéquation travaux à réaliser et la sécurité des travailleurs.
Fait à	Le
Signature du responsable de l'examen (désigné en page 1 d	



Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises chargées du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

I. Coordonnées de l'entreprise	
Nom de la personne qui renseigne la fiche :	
■ II. Adresse du chantier	



escription sommaire :					
IV. Matériel utilisé					
arque et modèle, nom du fabricant:					
•					
·					



■ V. Adéquation

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement	
1.1 Type de construction neuf réhabilitation bâtiment occupé Hauteur de la construction: m	
1.2 Façade	
□ verticale□ non verticale□ balcons	≥ Si présence de balcons, mesures adoptées:
□ parties saillantes, parties en retrait	☐ Si parties saillantes ou en retrait, mesures adoptées:
Possibilité de s'ancrer/amarrer à la façade: ☐ oui ☐ non	≥ Si non, préciser les mesures prises:
1.3 Sol d'appui pour la structure ☐ sol dur (dalle béton) ☐ sol meuble (préciser):	
1.4 Environnement, contraintes de site Circulation de véhicules à proximité: oui non Lignes aériennes à proximité:	≥ Si oui, préciser les mesures prises:
□ oui □ non	≥ Si oui, préciser les mesures prises :
	15



Observations et mesures prises
Cocher les cases pour confirmer que les éléments mentionnés au § 2 ainsi que le phasage des travaux: ☐ ont été pris en compte pour la conception de l'échafaudage; ☐ ont été transmis au prestataire échafaudeur.
Classe de l'échafaudage installé selon la norme NF EN 12811-1: ou Référence de la note de calculs spécifique, le cas échéant:
☐ Garde-corps intérieurs prévus sur les échafaudages: ☐ oui ☐ non ☐ si non, préciser:
≥ Si oui, nature du platelage:



Points de contrôle	Observations et mesures prises
3.3. Projection de matière vers l'environnement (piquage d'enduit, décapage) ou nécessité de protection contre les chutes d'objets	Si oui, mesures prises: Recouvrement par: filets bâches tôles Mise en place de pare-gravats: oui non Autres mesures (préciser):
3.4. Contraintes d'accès et d'approvisionnement	Équipement prévu
Nombre de niveaux desservis: Changement fréquent de niveaux: □ oui □ non Nombre de personnes intervenant simultanément: Transport manuel de charge significatif: □ oui □ non	➤ Personnel: □ ascenseur □ tour(s) d'escaliers □ échelles et plateaux à trappe ➤ Matériel, matériaux: □ monte-matériaux (préciser la capacité de charge): □ kg
4. Autres risques particuliers au chantier	Mesures prises:



Points de contrôle	Observations et mesures prises
5. Justification de la résistance et de la stabilité5.1. Montage selon configuration décrite	
dans la notice du fabricant	
□ oui □ non	≥ Si non, cocher la case après vérification que plans et note de calcul spécifiques ont été prévus : □
5.2. Justification du matériel	Le matériel doit être conforme aux normes NF EN 12810 et 12811.
	¥ Évaluation de la conformité:
	☐ Marque NF :
	(préciser les références du rapport d'évaluation)
	Montage et démontage en sécurité (MDS): □ oui
	□ non
	→ Justification des accès motorisés éventuellement prévus au § 3.4.: ——————————————————————————————————
AVIS SUR L'ADÉQUATION	
	nsidérer que le matériel prévu est en adéquation travaux à réaliser et la sécurité des travailleurs.
Fait à	Le
Signature du responsable de l'examen (désigné en page 1	du présent document):



Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises responsables du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

I. Coordonnées de l'entreprise	
Nom de la personne qui renseigne la fiche :	
II. Adresse du chantier	



erateurs dans la nacelle doivent reste	er inférieurs aux valeurs maximales fournies par le constru
isé	
warque et modele:	
A10	
ongueur:	m
argeur:	m
a. g.a	
déport latéral:	m
déport latéral :	
	isé Marque et modèle: N°:



■ V. Adéquation

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement 1.1 Type de construction neuf réhabilitation bâtiment occupé Hauteur de la construction: m Hauteur maximale d'intervention: m	■ Mesures prises:
1.2 Façade □ verticale □ non verticale □ si non verticale, la distance permet d'accéder en sécurité aux points d'intervention sans risque de chute □ balcons □ parties saillantes	Mesures prises:
1.3 Sol, zone de circulation, stationnement Sol: nature: □ bitumé □ compacté □ dalle béton état: □ horizontalité: □ Zone de stationnement: □ définie □ zone de stationnement permettant d'accéder à tous les points d'intervention	Mesures prises: Cocher la case si la capacité portante du sol a été vérifiée: □ Mesures prises:
Zone de circulation: □ largeur de passage minimale sur site:m □ hauteur minimale de circulation:m □ pente et devers max <° □ surface de roulement régulière	■ Mesures prises:



Points de contrôle		Observations et mesures prises
1.4 Contraintes de site ▶ Présence de regards/fouilles/trottoirs: □ oui □ non		Mesures prises:
☑ Présence de lignes aériennes : ☐ oui ☐ non		Mesures prises:
2. Définition des charges → Personnel: • nombre de personnes intervenant: • masse correspondante (80 kg × nb de personnes) (1):		➤ Mesures prises:
Matériel, outillage, matériaux: types: dimensions: masse (2):		
☑ Charge totale (1) + (2):	_kg	■ Charge maximale d'utilisation (CMU) de la plate-forme: ■ kg
3. Contraintes spécifiques Nisques liés aux circulations d'engins et de véhicules: □ oui □ non Risques liés aux circulations des piétons: □ oui □ non		Mesures prises: Mesures prises:



	Observations et mesures prises
4. Autres risques particuliers au chantier	
Lister ici les autres risques identifiés comme pouvant avoir une incidence sur l'exploitation de l'équipement (charge survolante, accrochage pendant le déplacement, projections de matière sur l'équipement, chute d'objet, incendie, explosion, outils utilisés, vent, coactivité, présence d'émetteurs):	Mesures prises:
□ conçus après 01/01/1997 (soumis au marquage 0 Cas du matériel en propre □ conçus avant 01/01/1997 (non soumis au marqua □ conçus après 01/01/1997 (soumis au marquage 0 *Le certificat de conformité est imposé par l'artication VIS SUR L'ADÉQUATION	age CE): certificat de conformité* selon les articles R. 4324-1 à 45. CE): certificat de conformité* selon annexe 1 de l'article R. 4312-1. age CE): maintien en conformité selon les articles R. 4324-1 à 45. CE): maintien en conformité selon annexe 1 de l'article R. 4312-1. de R. 4313-14 du code du travail.

Fiche d'adéquation TRAVAUX SUR FAÇADE

PEMP À BRAS DE TYPE 3 B



Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises responsables du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

I. Coordo	nnées de l'é	entreprise		
om de la perso	onne qui renseigne	e la fiche :		
II. Adress	se du chanti	er		

PEMP À BRAS DE TYPE 3 B



	és par les opérateurs dans la nacelle doivent rester inférieurs	
IV. Matér	iel utilisé	
IV. Matér	iel utilisé ఎ Marque et modèle∶	
IV. Matér		
IV. Matér		
V. Matér		
V. Matér	➤ Marque et modèle:	
V. Matér	➤ Marque et modèle: N°:	m
V. Matér	➤ Marque et modèle: N°: Iongueur:	m
IV. Matér	➤ Marque et modèle: N°: Iongueur: largeur:	m m
V. Matér	➤ Marque et modèle: N°: Iongueur: largeur: déport latéral:	m m m

PEMP À BRAS DE TYPE 3 B



■ V. Adéquation

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement 1.1 Type de construction neuf réhabilitation bâtiment occupé Hauteur de la construction: m Hauteur maximale d'intervention: m	Mesures prises:
1.2 Façade verticale non verticale balcons parties saillantes	Mesures prises:
1.3 Sol, zone de circulation, stationnement Sol: • nature: □ bitumé □ compacté □ dalle béton • état: □ • horizontalité: □	Mesures prises:
➤ Zone de stationnement : ☐ définie ☐ zone de stationnement permettant d'accéder à tous les points d'intervention	 Cocher la case qui suit si la capacité portante du sol a été vérifiée : □ Mesures prises : □
■ Zone de circulation: □ largeur de passage minimale sur site: m □ hauteur minimale de circulation: m □ pente et devers max <° □ surface de roulement régulière	➤ Mesures prises:

Fiche d'adéquation **TRAVAUX SUR FAÇADE**

PEMP À BRAS DE TYPE 3 B



Points de contrôle	Observations et mesures prises
1.4 Contraintes de site ▶ Présence de regards/fouilles/trottoirs: □ oui □ non	Mesures prises:
➤ Présence de lignes aériennes: □ oui □ non	Mesures prises:
 2. Définition des charges Personnel: nombre de personnes intervenant: masse correspondante (80 kg × nb de personnes) (1): 	
Matériel, outillage: • types: • dimensions: • masse (2):	_
➤ Charge totale (1) + (2):k	g ☐ Charge maximale d'utilisation (CMU) de la plate-forme: kg
3. Contraintes spécifiques	Mesures prises:
➤ Risques liés aux circulations des piétons : □ oui □ non	Mesures prises:

PEMP À BRAS DE TYPE 3 B



Points de contrôle	Observations et mesures prises
4. Autres risques particuliers au chantier	
Lister ici les autres risques identifiés comme pouvant avoir une incidence sur l'exploitation de l'équipement (charge survolante, accrochage pendant le déplacement, projections de matière sur l'équipement, chute d'objet, incendie, explosion, outils utilisés, vent, coactivité, présence d'émetteurs):	Mesures prises:
· ·	ge CE) : certificat de conformité* selon les articles R. 4324-1 à 45. E) : certificat de conformité* selon annexe 1 de l'article R. 4312-1.
□ conçus avant 01/01/1997 (non soumis au marqua	ge CE): maintien en conformité selon les articles R. 4324-1 à 45. E): maintien en conformité selon annexe 1 de l'article R. 4312-1.
*Le certificat de conformité est imposé par l'article	e R. 4313-14 du code du travail.
AVIS SUR L'ADÉQUATION	
	sidérer que le matériel prévu est en adéquation travaux à réaliser et la sécurité des travailleurs.
Fait à	Le
Signature du responsable de l'examen (désigné en page 1 d	du présent document):

Fiche d'adéquation TRAVAUX SUR FAÇADE

PLATE-FORME SUSPENDUE MOTORISÉE

Soumise à l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

(1/5)

Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises chargées du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

I. Coordonnées de l'entre	eprise		
Nom de la personne qui renseigne la fic	he :		
II. Adresse du chantier			



Matériel utilisé	
e et modèle, nom du fabricant:	



■ V. Adéquation

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement	
1.1 Type de construction neuf réhabilitation bâtiment occupé	
Hauteur de la construction: m	
1.2 Terrasse/dernier niveau ☐ garde-corps ☐ ligne de vie ☐ points d'ancrage ☐ acrotère	 Si accrochage par pince, cocher la case si la vérification de la résistance des acrotères a été faite par un bureau d'études: □ Si suspension par poutre, définition des contrepoids:
	☐ Cocher la case si les effets de poinçonnement sur la dalle ou son revêtement ont été considérés: ☐
1.3 Façade → Présence de balcons, émergences, parties saillantes: □ oui □ non	≥ Si oui, mesures adoptées:
1.4 Accès	
À Accès en partie basse : □ oui □ non	≥ Si non, mesures adoptées pour permettre un accès sécurisé:
Accès sécurisé en toiture (seulement pour matériel adapté): □ oui □ non	Si non, mesures adoptées:
▲ Hauteur de levage: m	≥ Si hauteur de levage > 40 m, description du guidage:
	Si des guidages intermédiaires sur la façade sont nécessaires, la possibilité de les ancrer a-t-elle été vérifiée? □ oui □ non



Points de contrôle	Observations et mesures prises
1.5 Neutralisation/protection de la zone en pied de façade	≥ Décrire les mesures prises (balisage):
2. Définition des charges	
Personnel: • nombre de personnes intervenant: • masse correspondante (80 kg × nb de personnes) (1):	
Matériel, outillage: • type: • dimensions: kg	□ Dimensions du plateau en conséquence:
Matériaux: • type: • dimensions:kg	_
Scharge totale (1) + (2) + (3):kg Seffets horizontaux répétitifs (perçage): □ oui □ non	 Charge maximale d'utilisation (CMU) de la plate-forme:
3. Contraintes spécifiques	
Projections liées aux travaux effectués susceptibles d'endommager le matériel (treuil): ☐ oui ☐ non	→ Mesures prises pour préserver l'intégrité de l'équipement: ———————————————————————————————————
Nisque de conditions de vent > 50 km/h: □ oui □ non	≥ Si oui, solution prévue (guidage):
Nécessité de déplacer les supports (sans démontage ni modification de configuration): ☐ oui ☐ non	Si oui, personnel compétent et habilité: ☐ oui ☐ non
	32



Points de contrôle	Observations et mesures prises
4. Autres risques particuliers au chantier	
Lister ici les autres risques identifiés comme pouvant avoir une incidence sur l'exploitation de l'équipement (chutes d'objets, projections de matière sur l'équipement, risques d'incendie ou d'explosion liés à l'activité):	Mesures prises:
□ conçus après 01/01/1997 (soumis au marquage 0 Cas du matériel en propre □ conçus avant 01/01/1997 (non soumis au marquage 0 *Le certificat de conformité couvre notamment le la plate-forme, d'accrochage de la plate-forme à la VIS SUR L'ADÉQUATION La démarche ci-dessus m'amène à col	age CE): certificat de conformité* selon les articles R. 4324-1 à 45. CE): certificat de conformité* selon annexe 1 de l'article R. 4312-1. age CE): maintien en conformité selon les articles R. 4324-1 à 45. CE): maintien en conformité selon annexe 1 de l'article R. 4312-1. es risques de chute d'objets ou de personnel depuis a montée et à la descente, de basculement de la plate-forme.
Fait à	travaux à réaliser et la sécurité des travailleurs.
Signature du responsable de l'examen (désigné en page 1	

Fiche d'adéquation TRAVAUX SUR FAÇADE

PLATE-FORME SUSPENDUE SUR MÂTS MOTORISÉE

Soumise à l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

(1/5)

Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises chargées du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

■ I. Coordonné	es de l'entrepris	se	
Nom de la personne c	ui renseigne la fiche :		
■ II. Adresse d	u chantier		

2/5

Description sommaire :			
IV. Matériel utilisé			
Marque et modèle, nom du fa	ıbricant:		

3/5

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement	
1.1 Type de construction	
□ neuf	
☐ réhabilitation	
☐ bâtiment occupé Hauteur de la construction: m	
nauteur de la construction.	
1.2 Sol d'appui pour le châssis	
\square sol dur (dalle béton)	
☐ sol meuble (préciser):	Cocher la case si la cohérence du calage avec la descente
	de charge a été vérifiée: □
1.3 Support d'appui (consoles) pour	Cocher la case si la résistance de l'ouvrage a été vérifiée : □
le châssis	Courier la case si la resistance de l'ouvrage à été verifiée.
1.4 Façade	
Présence de balcons, émergences, parties	
saillantes:	
□ oui □ non	☑ Si oui, mesures adoptées:
Поп	
1.5 Résistance de la façade	
Nature de la structure et du parement:	¥ Type d'ancrage prévu:
1.6 Hauteur d'élévation :m	☑ Cocher la case si la compatibilité avec la capacité
	the second secon



Points de contrôle	Observations et mesures prises
1.7 Neutralisation/protection de la zone en pied de façade	■ Décrire les mesures prises (clôture):
1.8 Accès sécurisé aménagé en partie basse □ oui □ non	■ Si non, pourquoi?
2. Définition des charges ☑ Personnel: • nombre de personnes intervenant: • masse correspondante (80 kg × nb de personnes) (1): kg ☑ Matériel, outillage: • type: • dimensions: kg ☑ Matériaux: • type: • dimensions: kg ☑ Charge totale (1) + (2) + (3): kg	☐ Dimensions du plateau en conséquence: ☐ Présence d'extensions vers la façade: ☐ oui ☐ non ☐ non ☐ Charge maximale d'utilisation (CMU) de la plate-forme: ☐ kg
3. Contraintes spécifiques ✓ Projections liées aux travaux effectués susceptibles d'endommager le matériel (moteurs, crémaillère): ☐ oui ☐ non	Si oui, mesures prises pour préserver l'intégrité de l'équipement:



Points de contrôle	Observations et mesures prises
4. Autres risques particuliers au chantier	
Lister ici les autres risques identifiés comme pouvant avoir une incidence sur l'exploitation de l'équipement (chutes d'objets, projections de matière sur l'équipement, risques d'incendie ou d'explosion liés à l'activité):	Mesures prises:
	ge CE): certificat de conformité* selon les articles R. 4324-1 à 45. E): certificat de conformité* selon annexe 1 de l'article R. 4312-1.
	ge CE): maintien en conformité selon les articles R. 4324-1 à 45. CE): maintien en conformité selon annexe 1 de l'article R. 4312-1.
	s risques de chute d'objets ou de personnel depuis montée et à la descente, de basculement de la plate-forme.
	sidérer que le matériel prévu est en adéquation travaux à réaliser et la sécurité des travailleurs.
Fait à	Le
Signature du responsable de l'examen (désigné en page 1 d	du présent document):

Fiche d'adéquation TRAVAUX SUR FAÇADE

PLATE-FORME SUR MÂTS MOTORISÉE

Soumise à l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage



Introduction

Cette fiche est destinée aux entreprises chargées du choix du matériel et de l'examen d'adéquation. Elle recense les principaux points à analyser, mais n'a pas pour vocation d'être exhaustive et devra être complétée en tant que de besoin.

Si plusieurs intervenants sont amenés à utiliser cet équipement de travail, l'examen d'adéquation devra prendre en compte les contraintes de chacun.

I. Coordonnées de l'ent	reprise		
lam da la navaanna qui ranaaigna la f	fiaba .		
Nom de la personne qui renseigne la f	icne:		
II. Adresse du chantier			
III. Auresse uu chantier			



escription sommaire :			
IV. Matériel utilisé			
larque et modèle, nom du fabricar	nt:		
,			



■ V. Adéquation

Points de contrôle	Observations et mesures prises
1. Construction et environnement	
1.1 Type de construction ☐ neuf ☐ réhabilitation ☐ bâtiment occupé ☐ hauteur < 100 m	
1.2 Sol d'appui pour le châssis ☐ sol dur (dalle béton) ☐ sol meuble (préciser):	Cocher la case si la cohérence du calage avec la descente de charge a été vérifiée : □
1.3 Façade ✓ Présence de balcons, émergences, parties saillantes: ☐ oui ☐ non	≥ Si oui, mesures adoptées:
1.4 Résistance de la façade Nature de la structure et du parement:	➤ Type d'ancrage prévu:
1.5 Hauteur d'élévation:m	 Cocher la case si la compatibilité avec la capacité de la machine a été vérifiée: □
1.6 Neutralisation/protection de la zone en pied de façade	■ Décrire les mesures prises (clôture):



Points de contrôle	Observations et mesures prises
1.7 Accès sécurisé aménagé en partie basse □ oui □ non	Si non, pourquoi?
2. Définition des charges > Personnel: • nombre de personnes intervenant: • masse correspondante (80 kg × nb de personnes) (1):	Dimensions du plateau en conséquence: ☐ Présence d'extensions vers la façade: ☐ oui ☐ non ☐ hon ☐ Charge maximale d'utilisation (CMU) de la plate-forme: ☐ kg
3. Contraintes spécifiques ▶ Projections liées aux travaux effectués susceptibles d'endommager le matériel (moteurs, crémaillère): □ oui □ non	Si oui, mesures prises pour préserver l'intégrité de l'équipement:



Points de contrôle	Observations et mesures prises	
4. Autres risques particuliers au chantier		
Lister ici les autres risques identifiés comme pouvant avoir une incidence sur l'exploitation de l'équipement (chutes d'objets, projections de matière sur l'équipement, risques d'incendie ou d'explosion liés à l'activité):	Mesures prises:	
5. Justification de l'équipement Cas des matériels loués conçus avant 01/01/1997 (non soumis au marquage CE): certificat de conformité* selon les articles R. 4324-1 à 45. conçus après 01/01/1997 (soumis au marquage CE): certificat de conformité* selon annexe 1 de l'article R. 4312-1. Cas des matériels en propre conçus avant 01/01/1997 (non soumis au marquage CE): maintien en conformité selon les articles R. 4324-1 à 45. conçus avant 01/01/1997 (soumis au marquage CE): maintien en conformité selon annexe 1 de l'article R. 4312-1. *Le certificat de conformité couvre notamment les risques de chute d'objets ou de personnel depuis la plate-forme, d'accrochage de la plate-forme à la montée et à la descente, de basculement de la plate-forme. AVIS SUR L'ADÉQUATION La démarche ci-dessus m'amène à considérer que le matériel prévu est en adéquation avec la configuration de l'ouvrage, les travaux à réaliser et la sécurité des travailleurs. Fait à Le		

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et des Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin) 14 rue Adolphe-Seyboth CS 10392 67010 Strasbourg cedex tél. 03 88 14 33 00 fax 03 88 23 54 13 prevention.documentation@carsat-am.fr www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle) 3 place du Roi-George BP 31062 57036 Metz cedex 1 tél. 03 87 66 86 22 fax 03 87 55 98 65 www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin) 11 avenue De-Lattre-de-Tassigny BP 70488 68018 Colmar cedex tél. 03 69 45 10 12 www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde, 40 Landes, 47 Lot-et-Garonne, 64 Pyrénées-Atlantiques) 80 avenue de la Jallère 33053 Bordeaux cedex tél. 05 56 11 64 36 fax 05 57 57 70 04 documentation.prevention@carsataquitaine.fr www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire, 63 Puy-de-Dôme) Espace Entreprises Clermont République 63036 Clermont-Ferrand cedex 9 tél. 04 73 42 70 76 offredoc@carsat-auvergne.fr www.carsat-auvergne.fi

Carsat BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ (21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura, 58 Nièvre, 70 Haute-Saône, 71 Saône-et-Loire, 89 Yonne, 90 Territoire de Belfort) ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie 21044 Dijon cedex tél. 03 80 70 51 32 fax 03 80 70 52 89 prevention@carsat-bfc.fr www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère, 35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan) 236 rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex tél. 02 99 26 74 63 fax 02 99 26 70 48 drpcdi@carsat-bretagne.fr www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre, 37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret) 36 rue Xaintrailles 45033 Orléans cedex 1 tél. 02 38 81 50 00 fax 02 38 79 70 29 prev@carsat-centre.fr . www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime, 19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres, 86 Vienne, 87 Haute-Vienne) 37 avenue du président René-Coty 87048 Limoges cedex tél. 05 55 45 39 04 fax 05 55 45 71 45 cirp@carsat-centreouest.fr www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne, 78 Yvelines, 91 Essonne, 92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis, 94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise) 17-19 place de l'Argonne 75019['] Paris tél. 01 40 05 32 64 fax 01 40 05 38 84 prevention.atmp@cramif.cnamts.fr . www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault, 48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales) 29 cours Gambetta 34068 Montpellier cedex 2 tél. 04 67 12 95 55 fax 04 67 12 95 56 prevdoc@carsat-lr.fr . www.carsat-Ir.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées, 81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne) 2 rue Georges-Vivent 31065 Toulouse cedex 9 fax 05 62 14 88 24 doc.prev@carsat-mp.fr www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne, 52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle, 55 Meuse, 88 Vosges) 81 à 85 rue de Metz 54073 Nancy cedex tél. 03 83 34 49 02 fax 03 83 34 48 70 documentation.prevention@carsat-nordest.fr www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas-de-Calais, 80 Somme) 11 allée Vauban 59662 Villeneuve-d'Ascq cedex tél. 03 20 05 60 28 fax 03 20 05 79 30 bedprevention@carsat-nordpicardie.fr www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche, 61 Orne, 76 Seine-Maritime) Avenue du Grand-Cours, 2022 X 76028 Rouen cedex tél. 02 35 03 58 22 fax 02 35 03 60 76 prevention@carsat-normandie.fr www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire, 53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée) 2 place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9 tél. 02 51 72 84 08 fax 02 51 82 31 62 documentation.rp@carsat-pl.fr www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère, 42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie, 74 Haute-Savoie) 26 rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 3 tél. 04 72 91 96 96 fax 04 72 91 97 09 preventionrp@carsat-ra.fr www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence, 05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes, 13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud, 2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse) 35 rue George 13386 Marseille cedex 5 tél. 04 91 85 85 36 fax 04 91 85 75 66 documentation.prevention@carsat-sudest.fr www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre tél. 05 90 21 46 00 - fax 05 90 21 46 13 lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Espace Turenne Radamonthe, Route de Raban, BP 7015, 97307 Cayenne cedex tél. 05 94 29 83 04 - fax 05 94 29 83 01 prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9 tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01 prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2 tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54 prevention972@cgss-martinique.fr www.cgss-martinique.fr

Destiné aux entreprises chargées de réaliser des travaux sur façade, ce document a été conçu en vue de faciliter le choix de l'équipement de travail en hauteur, selon les types de travaux.

Il constitue un outil qui permet de satisfaire, notamment, à l'obligation réglementaire de réalisation de l'examen d'adéquation de l'équipement.

Il propose, tout d'abord, une grille pour faciliter la sélection des équipements de travail au regard des travaux à effectuer.

Ensuite, un recueil de fiches d'adéquation se rapportant à chacun des équipements considérés guide le chef d'entreprise utilisateur dans la validation de la pertinence de l'équipement retenu, et lui permet d'objectiver et d'arrêter son choix.





Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles 65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 www.inrs.fr • info@inrs.fr





